

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 19 juillet 2000

Demandeur : FACEF / ARC

Demande de renseignement no 19 : SCGM-1, doc.1, p.17 Tableau 8

Évaluation des revenus et des coûts générés par le programme de financement (495 clients représentant des ventes additionnelles de 1 bcf)

- a) Décrire et justifier la méthodologie de calcul menant à la détermination des CTAD dans le tableau 8 et fournir toutes les hypothèses et autres données essentielles à la bonne compréhension de cet élément de preuve économique.
 - b) Expliquer pourquoi les revenus d'intérêt dérivés du financement 2 (ligne 5) sont systématiquement de 50% de ceux dérivés du financement 1 (ligne 4).
 - c) La ligne 23 indique que le total des financements fait en début de l'année 1 est de 15,7 millions \$. Puisque la SCGM ne demande pas l'approbation de son programme de financement pour une seule année, quelles sont les prévisions annuelles de financement requis au cours des 5 prochaines années ?
-

Réponse :

- a) SCGM veut démontrer par cet exercice quel serait le montant disponible (CTAD), provenant de la contribution tarifaire de 1 Bcf de nouvelles ventes préservées avec le programme, pour "couvrir" les éventuelles pertes sur prêts (ou mauvaises créances). Pour ce faire, SCGM utilise une méthode qui tient compte des revenus et des coûts pouvant être dégagés par 1 Bcf de nouvelles ventes dans le cadre de ce type de programme.
- b) Les revenus d'intérêts sont issus des montants de financement (ou prêt), tel que décrits à la page 15 point 5.1, dans lequel on peut remarquer que le montant au volet 2 (F2) représente 50% du montant de financement au volet 1 (F1).
- c) Voir réponse 2 de la question 1 des demandes de renseignements d'Option Consommateurs (SCGM-01, document 1.01).